



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés d'accès aux soins en optique

Question écrite n° 33283

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés d'accès aux soins en optique. Les troubles de la vue sont les atteintes sensorielles les plus fréquentes, en témoigne le constat selon lequel ils touchent trois adultes sur quatre et 97 % des personnes âgées de plus de 60 ans. Pourtant, l'optique est le deuxième soin auquel les Français renoncent le plus. À l'aune de ces constats, il apparaît urgent et nécessaire d'améliorer considérablement l'offre et l'accès aux soins et aux équipements dans la filière visuelle. Si le plan 100 % santé en optique, entré en vigueur le 1er janvier 2020, entend répondre à une partie du problème, il ne constitue pas pour autant la seule et unique solution. Certes, ce plan a rendu les équipements plus abordables mais les difficultés d'accès aux soins demeurent. À cela s'ajoutent d'importantes disparités territoriales. Les délais d'attente pour une consultation ophtalmologique varient fortement d'un territoire à un autre. Elle lui demande de préciser ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de résoudre ces difficultés d'accès aux soins en optique et de garantir un égal accès sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33283

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7416

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)